

*Serments d'office***DISCOURS DU TRÔNE**

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président se rend à la salle du Sénat.

● (1630)

[Traduction]

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

M. le Président: J'ai l'honneur de vous informer que, les Communes s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur général, j'ai annoncé à Son Excellence que j'avais été choisi Président.

[Français]

En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

* * *

[Traduction]

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) demande à présenter le projet de loi C-1 relatif à la présentation des serments d'office.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1640)

[Français]

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. le Président: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que, lorsque celle-ci s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu à son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Monsieur le Président fait connaître que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le gouverneur général aujourd'hui, dans la Chambre du Sénat,

il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, il en a obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

*Mesdames et Messieurs les sénateurs,
Mesdames et Messieurs les députés,*

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à l'ouverture de la trente-quatrième Législature du Canada. Cette cérémonie, riche en traditions et en symbolisme, est empreinte d'un caractère historique. C'est aussi un renouvellement de la relation vitale entre la Couronne, le peuple, le parlement et le gouvernement qui, aujourd'hui comme dans le passé, constitue l'essence de la démocratie canadienne.

Le peuple canadien s'est prononcé il y a trois semaines, à l'occasion d'une élection générale. Ses représentants à la Chambre des communes ont aujourd'hui réclamé à la Couronne les droits et privilèges anciens qui leur permettent de s'acquitter de leurs responsabilités.

A l'issue de l'élection, mon gouvernement a reçu le mandat qu'il avait sollicité pour poursuivre l'application de ses politiques, y compris la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1989. L'objet de cette session du trente-quatrième Parlement est de vous demander d'approuver la loi nécessaire pour mettre cet accord à exécution à la date prévue. Un projet de loi semblable, déjà adopté par la Chambre des communes en août dernier, avait reçu l'approbation de principe du Sénat et y avait atteint l'étape de l'étude en comité au moment de la dissolution du trente-troisième Parlement.

Mon gouvernement est déterminé à faire profiter les générations actuelles et futures de Canadiens des possibilités économiques qu'offre cet accord. Sa conclusion témoigne de la confiance qu'ont mes ministres en notre capacité de faire concurrence sur les marchés du monde entier.

Au moment opportun, nous allons convoquer une deuxième session au début de laquelle mes ministres vous exposeront les politiques qu'ils entendent poursuivre pendant leur second mandat. Entre-temps, vous pourrez être appelés, si mon gouvernement le juge utile, à vous pencher sur d'autres questions au cours de la présente session.

*Honorables sénateurs et sénatrices,
Mesdames et Messieurs les députés,*